



Signataire : Thomas Bruchez

Date de dépôt : 30 mai 2024

Question écrite urgente

Ouverture d'un bureau de l'OTAN à Genève : quelles conséquences pour notre engagement pour la paix ?

Selon une notice de l'Armée suisse obtenue par l'hebdomadaire alémanique WOZ¹, le Conseil fédéral a donné son accord à l'ouverture d'un bureau de l'OTAN dans la Maison de la Paix. Or, l'installation de cette alliance militaire à Genève n'a été ni communiquée au parlement ni au public. En lien avec cette installation pour le moins discrète, je souhaiterais poser la question suivante au Conseil d'Etat :

- *Le Conseil d'Etat était-il au courant de l'ouverture d'un bureau de l'OTAN à Genève et, le cas échéant, a-t-il été consulté sur cette question ?*
- *Dans le cas où le Conseil d'Etat a été consulté sur la question, quelle a été la position du Conseil d'Etat quant à cette implantation de l'OTAN à Genève ?*

Cette ouverture d'un bureau de l'OTAN à Genève n'est pas anodine. Il y a quelques semaines, le Conseil fédéral a décidé de ne pas ratifier le Traité sur l'interdiction nucléaire en justifiant cela par le fait que cela rendrait les partenariats en termes de politiques de sécurité, en particulier à l'égard de l'OTAN, plus difficile et a même fait référence à de prétendus bienfaits de la dissuasion nucléaire. De plus, dans une notice datant du 18 janvier dernier, le

¹ WOZ Die Wochenzeitung, Sicherheitspolitik. In Reih und Glied mit der Nato : <https://www.woz.ch/2414/sicherheitspolitik/in-reih-und-glied-mit-der-nato/YWYRGXE0WKMX>

chef de l'armée Thomas Süssli esquisse une collaboration plus étroite avec l'OTAN, affirmant que « la Suisse est prête à faire sa part ». Cela me mène aux questions suivantes :

- *Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'implantation d'un bureau de l'OTAN pourrait avoir un impact négatif sur l'engagement pour la paix de la Suisse et plus particulièrement de Genève, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire ?*
- *Le Conseil d'Etat s'inquiète-t-il du rapprochement de la Suisse avec l'OTAN, indiqué par les notices internes précitées ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.